



# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 13-8-2014 Date de révision: 13-11-2025 Remplace la fiche: 3-11-2025 version: 5.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: MPM DPF Cleaner and Regenerator
UFI	: YUCW-N0RP-000P-MHKM
Code du produit	: AD07000
Type de produit	: Additifs
Groupe de produits	: Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Catégorie fonction ou usage	: Additifs pour carburants

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

MPM International Oil Company BV  
Cyclotronweg 1  
NL 2629 HN Delft, Zuid Holland  
Nederland  
T +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)  
[info@mpmoil.com](mailto:info@mpmoil.com), [www.mpmoil.com](http://www.mpmoil.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Danger par aspiration, catégorie 1	H304
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	EUH066
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mention d'avertissement (CLP)	: DANGER.
Contient	: Hydrocarbures, C10-C13, alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques
Mentions de danger (CLP)	: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P260 - Ne pas respirer les vapeurs, brouillards. P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et nationales.
Phrases EUH	: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB / PBT conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII.

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Remarques	: Mélange des substances énumérées ci-dessous, éventuellement avec des additifs non dangereux.
-----------	--

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C10-C13, alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (Note P)	N° CAS: 64742-48-9 N° CE: 265-150-3 N° Index: 649-327-00-6 N° REACH: 01-2119457273-39	≥ 50 – ≤ 100	Asp. Tox. 1, H304
Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques	N° CAS: 64742-47-8 N° CE: 926-141-6 N° REACH: 01-2119456620-43	≥ 1 – ≤ 3	Asp. Tox. 1, H304 EUH066
Naphtalène	N° CAS: 91-20-3 N° CE: 202-049-5 N° REACH: 01-2119561346-37	≥ 0,01	Flam. Sol. 1, H228 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Carc. 2, H351 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Note P:

Note P: La classification comme cancérogène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, il convient d'appliquer pour le moins les conseils de prudence (P102-P260-P262-P301 + P310-P331). La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la partie 3.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Général	: Retirer la victime de la zone contaminée.
---------	---

# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Danger par aspiration. Sortir à l'air libre et ventiler la zone suspecte.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Après contact avec la peau	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Après contact oculaire	: Provoque une irritation des yeux.
Après ingestion	: Danger par aspiration. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Pénétrer dans les poumons en cas d'ingestion ou de vomissements peut provoquer des lésions pulmonaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes de complications respiratoires (œdèmes pulmonaires) peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction non appropriés	: Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
-------------------	---

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ecartez toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation adéquate.
-------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8. Voir la section 13 pour des informations supplémentaires sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : Eviter toute exposition inutile. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.
- Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Stocker dans un endroit sec.
- Informations sur le stockage en commun : Peut réagir violemment avec les oxydants.
- Lieu de stockage : Stocker en conformité avec la réglementation locale.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Naphtalène (91-20-3)	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
IOELV TWA (mg/m³)	50 mg/m³
IOELV TWA (ppm)	10 ppm
<b>Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Limit value [mg/m³]	50 mg/m³
Short time value [mg/m³]	53 mg/m³

#### Hydrocarbures, C10-C13, alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9)

#### UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	White spirit Type 3
IOELV TWA (mg/m³)	116 mg/m³
IOELV TWA (ppm)	20 ppm
IOELV STEL (mg/m³)	290 mg/m³
IOELV STEL (ppm)	50 ppm
Notes	Skin. (Year of adoption 2007)
Référence réglementaire	SCOEL Recommendations

#### DNEL et PNEC

#### Indications complémentaires

: Les listes qui étaient valides au moment de la compilation servent de base.

# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

##### Mesures techniques:

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

#### Équipements de protection individuelle

##### Equipement de protection individuelle:

Conc. élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre AX. Gants. Lunettes de sécurité.

##### Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

#### Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

##### Protection des mains:

Gants de protection

#### Protection des mains

Type	matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374

#### Protection respiratoire

##### Protection respiratoire:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Brun.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: > 160 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Formation possible de mélanges vapeur/air inflammables ou explosifs. Le produit n'est pas explosif.
Limite inférieure d'explosion	: 0,6 vol %
Limite supérieure d'explosion	: 7 vol %
Point d'éclair	: > 62 °C
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: ≤ 20,5 mm²/s
Solubilité	: Pas disponible
Log Kow	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 1 hPa @ 20°C
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible

# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Densité	: 792 kg/m <sup>3</sup> @ 20°C
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: > 1
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Limites d'explosivité : 0,6 – 7 vol %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. Ne pas inhale vapeur/aérosol.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Agent oxydant puissant. Agents réducteurs puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### Naphtalène (91-20-3)

DL50 orale rat	> 490 mg/kg
ETA CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

#### Hydrocarbures, C10-C13, alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	21 mg/l/4h
ETA CLP (vapeurs)	21 mg/l/4h
ETA CLP (poussières, brouillard)	21 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessècher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### MPM DPF Cleaner and Regenerator

Viscosité, cinématique	$\leq 20,5 \text{ mm}^2/\text{s}$
------------------------	-----------------------------------

### Hydrocarbures, C10-C13, alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9)

Viscosité, cinématique	$< 1 \text{ mm}^2/\text{s} @ 40^\circ\text{C}$
------------------------	--

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien	: Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %
--	--

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
---	--------------

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé
--	--------------

### Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (64742-47-8)

CL50 poisson 1	1000 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	1000 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

### Naphtalène (91-20-3)

CL50 poisson 1	$\approx 1,6 \text{ mg/l}$ Oncorhynchus mykiss
CL50 autres organismes aquatiques 2	2,16 mg/l @48h Daphnia magna
CE50 Daphnie 1	$\approx 1,96 \text{ mg/l}$ @48h Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	$\approx 0,93 \text{ mg/l}$ 30 min
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 20 mg/l 18h

### Hydrocarbures, C10-C13, alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9)

CL50 poisson 1	2200 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	2,6 mg/l Chaetogammarus marinus

# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### MPM DPF Cleaner and Regenerator

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

#### Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques (64742-47-8)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

#### Naphtalène (91-20-3)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

#### Hydrocarbures, C10-C13, alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (64742-48-9)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### MPM DPF Cleaner and Regenerator

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
------------------------------	---------------------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### MPM DPF Cleaner and Regenerator

Sol	Aucune donnée disponible.
-----	---------------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### MPM DPF Cleaner and Regenerator

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB / PBT conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XIII.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Le produit contient des substances écotoxiques qui peuvent avoir des effets secondaires nocifs pour les organismes aquatiques. Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des effets secondaires indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.  
Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.  
Déchets : Élimination de contenu/contenant conformément aux consignes de tri du collecteur agréé et aux dispositions locales et régionales.  
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 07 02 15 - déchets provenant d'additifs autres que ceux visés à la rubrique 07 02 14

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	
Non réglementé pour le transport	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Non réglementé

### Transport maritime

Non réglementé

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux) : Naphta (pétrole), lourd hydrotraité (64742-48-9)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
PE	Perturbateur endocrinien
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
FDS	Fiche de Données de Sécurité
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
TLM	Tolérance limite médiane
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
STP	Station d'épuration
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
VLE	Limite d'exposition professionnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
NOEC	Concentration sans effet observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

# MPM DPF Cleaner and Regenerator

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
IATA	Association internationale du transport aérien
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
EN	Norme européenne

### Sources des données

: Documents de sécurité du fournisseur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

### Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

### Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, catégorie 1
H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

La classification respecte

: ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.